

RAPPORT N° 02/7-40  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**CREATION D'UNE AIRE POUR SKATE PARK**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre du réaménagement du secteur du Vélodrome de Champ-Fleuri, la Municipalité se propose de réaliser dès à présent une plate-forme en enrobé de 30 x 39 m (soit 1 170 m<sup>2</sup>) permettant d'accueillir l'ensemble des éléments nécessaires à la pratique du skate urbain.

Le coût global de l'ensemble des travaux est estimé à 92 000 euros HT.

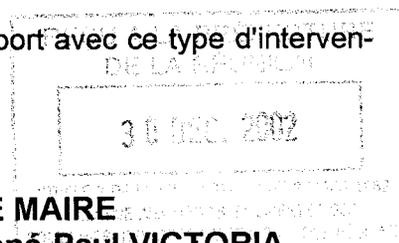
Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/ Article 2313 du Budget principal 2002.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet création d'une aire pour skate park ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- 3° de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même ;
- 5° de m'autoriser à solliciter toutes subventions en rapport avec ce type d'intervention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/7-40  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 16 décembre 2002**

**OBJET**

**CREATION D'UNE AIRE POUR SKATE PARK**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/7-40 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de création d'une aire pour skate park.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert, à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire à solliciter toutes subventions en rapport avec ce type d'intervention.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2002

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

